



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22001371

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 DEC. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : 0439 837 194

Nom

(en entier) : **Fonds social de solidarité régionale pour ouvriers du
secteur des fabrications métalliques**

(en abrégé) : **CARMETAL**

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **A6K Square des Martyrs, 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25/06/2021

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 25/06/2021

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Hoslet (Monsieur Cocciolo ayant remis procuration), qui appelle Nathalie Maroye comme secrétaire, Messieurs Vercaeren et Massart sont désignés comme scrutateurs.

10 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 10 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Ordre du Jour

1.Examen et approbation du Procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

2.Lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration

Le rapport d'activité est lu et approuvé à l'unanimité.

3.Rapport des associés-vérificateurs aux comptes

Le rapport des associés-vérificateurs aux comptes est approuvé.

4.Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2020

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2020 sont lus et approuvés à l'unanimité.

5.Décharge à donner aux administrateurs et aux associés-vérificateurs aux comptes

La décharge est approuvée à l'unanimité.

6.Approbation du budget 2021

Le budget 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

7.Nominations statutaires

Président : Election de Antonio COCCILO (600108 071 83, Rue Tienne du Moine, 41, 6224 Wanfercée-Baulet)

Vice-Présidents : Election de Emmanuel VERCAEREN (740910 417 27, Rue des Villas, 5, 6540 Lobbes) et réélection de Jean-Marie HOSLET (600331 133 24, Rue Measure, 9, 6040 Jumet)

Administrateurs : réélection de :

Roméo BORDENGA (720703 253 54, Avenue des Lilas, 302, 5060 Sambreville)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Antonio COCCIOLO (600108 071 83, Rue Tienne du Moine, 41, 6224 Wanfercée-Baulet)
Deborah FONTAINE (770215 252 56, Chemin de la Bruyère du Coq, 17, 1495 Sart-Dames-Avelines)
Pierre GRENIER (591002 139 43, Rue du Moulin, 71, 59149 Boussignies S Roc, France)
Jean-Marie HOSLET (600331 133 24, Rue Masure, 9, 6040 Jumet)
Jean-Michel MASSART (590117 143 11, Grand'Rue, 38, 5651 Somzee)
Emmanuel VERCAEREN (740910 417 27, Rue des Villas, 5, 6540 Lobbes)
Election de Anne LECLERCQ (660523 152 94, Clos de la Pinède, 4, 7050 Erbisoeul) en remplacement de
Laurence LESOINNE (750801 234 09, Rue de la Lorraine, 89, 6044 Roux)

Membres effectifs : Election de Thierry DUCHENE (661030 087 81, Rue de la Farte, 42, 6200 Châtelet) en
remplacement de Fabian LADURON (800422 273 96, Rue de Thirimont, 26, 6511 Strée)

Associés-vérificateurs aux comptes :

Réélection de :

Michel VANDEN BERGHE (640714 153 44, Rue Bout de la Haut, 57, 5651 Walcourt)
Angela GUGLIELMO (930516 208 39, Rue des Trieux, 8, 5060 Tamines)
Stephane MONSEU (610607 391 43, Rue Joseph Suars, 29, 5030 Sauvenière)

Le mandat des administrateurs et associés-vérificateurs aux comptes est gratuit.

La question de l'amélioration de l'outil de communication internet, déjà discutée lors de l'AG du 15 octobre
2020, est réapprouvée, une proposition sera envoyée dès que possible.

L'envoi de formulaires aux travailleurs, de panneaux aux entreprises et syndicats, ainsi que le démarchage
en entreprise par les délégués syndicaux, doit être rediscuté afin de trouver la solution la plus appropriée pour
faire connaître Carmetal aux travailleurs en difficulté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs.